

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402426-20260415-D2026150401

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVESEANCE ORDINAIRE DU 15/04/2026Membres du
Conseil : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Absents : 8

Date de
Convocation :
09/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

M BARBIÉ B	Absent excusé- Donne pouvoir à S.FAUDRIN	M FAUDRIN S	Présent	M PERPETE C	Présent
Mme BARBIÉ M	Absente excusée- Donne pouvoir à C.TROTABAS	M GELDES P	Présent	Mme PINEAU B	Absente
M BERNABEU D	Absent excusé- Donne pouvoir à S.THURIN	M GIRARD G	Présent	Mme ROCHE C	Absente excusée- Donne pouvoir à MR DI BERNARDO
Mme BODJI S	Présente	Mme GOMEZ C	Absente excusée- A donné pouvoir à B. GONDRAN	M SARROBERT B	Présent
M BOREL T	Présent	M GONDRAN B	Présent	M TENSA H	Présent
Mme CHEVREL L	Absente excusée- Donne pouvoir à C.PERPETE	Mme GUIGUET L	Présente	Mme THURIN S	Présente
M DELETTE D	Présent	M HERMAN JL	Présent	Mme TROTABAS C	Présente
M DENIZE G	Présent	Mme MARTY J	Présente	M TROUVÉ F	Présent
Mme DI BERNARDO MR	Présente	Mme PAOLASSO F	Absente excusée- Donne pouvoir à P.GELDES	MME VINIT L	Présente

Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose DI BERNARDO

N°2026-15-04-01

Objet de la

Délibération : TARIFS PUBLICS – CIMETIÈRE : PRIX CAVEAUX TRANCHE 2026

Monsieur le Maire précise qu'une tranche de neuf caveaux a été réalisée au mois de mars 2026 : cinq de deux places et quatre de quatre places. Le prix de revient total intégrant le montant des travaux et les frais de transport s'élève à la somme de vingt-deux mille neuf cent cinquante-trois euros et soixante centimes (22 953,60 €).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

FIXE les tarifs du caveau 2 places à 2 086 €, et 3 131 € pour le caveau 4 places.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

Serge FAUDRIN

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE****SEANCE ORDINAIRE DU 15/04/2026****Membres du
Conseil : 27****Présents : 19****Pouvoirs : 7****Absents : 8****Date de
Convocation :
09/04/2026**

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

M BARBIÉ B	Absent excusé- Donne pouvoir à S.FAUDRIN	M FAUDRIN S	Présent	M PERPETE C	Présent
Mme BARBIÉ M	Absente excusée- Donne pouvoir à C.TROTABAS	M GELDES P	Présent	Mme PINEAU B	Absente
M BERNABEU D	Absent excusé- Donne pouvoir à S.THURIN	M GIRARD G	Présent	Mme ROCHE C	Absente excusée- Donne pouvoir à MR DI BERNARDO
Mme BODJI S	Présente	Mme GOMEZ C	Absente excusée- A donné pouvoir à B. GONDRAN	M SARROBERT B	Présent
M BOREL T	Présent	M GONDRAN B	Présent	M TENSA H	Présent
Mme CHEVREL L	Absente excusée- Donne pouvoir à C.PERPETE	Mme GUIGUET L	Présente	Mme THURIN S	Présente
M DELETTE D	Présent	M HERMAN JL	Présent	Mme TROTABAS C	Présente
M DENIZE G	Présent	Mme MARTY J	Présente	M TROUVÉ F	Présent
Mme DI BERNARDO MR	Présente	Mme PAOLASSO F	Absente excusée- Donne pouvoir à P.GELDES	MME VINIT L	Présente

Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose DI BERNARDO**N°2026-15-04-02****Objet de la****Délibération : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTION**

Monsieur Le Maire précise que conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif. »

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment l'organisation générale du fonctionnement de l'assemblée délibérante, la périodicité des réunions de bureau et du conseil municipal, les commissions instaurées. Une précision a été apportée dans le règlement, sur la diffusion audiovisuelle des séances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

APPOUVE le règlement intérieur de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Pour copie conforme

**Le Maire,
Serge FAUDRIN**

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE****SEANCE ORDINAIRE DU 15/04/2026****Membres du
Conseil : 27****Présents : 19****Pouvoirs : 7****Absents : 8****Date de
Convocation :
09/04/2026**

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

M BARBIÉ B	Absent excusé- Donne pouvoir à S.FAUDRIN	M FAUDRIN S	Présent	M PERPETE C	Présent
Mme BARBIÉ M	Absente excusée- Donne pouvoir à C.TROTABAS	M GELDES P	Présent	Mme PINEAU B	Absente
M BERNABEU D	Absent excusé- Donne pouvoir à S.THURIN	M GIRARD G	Présent	Mme ROCHE C	Absente excusée- Donne pouvoir à MR DI BERNARDO
Mme BODJI S	Présente	Mme GOMEZ C	Absente excusée- A donné pouvoir à B. GONDRAN	M SARROBERT B	Présent
M BOREL T	Présent	M GONDRAN B	Présent	M TENSA H	Présent
Mme CHEVREL L	Absente excusée- Donne pouvoir à C.PERPETE	Mme GUIGUET L	Présente	Mme THURIN S	Présente
M DELETTE D	Présent	M HERMAN JL	Présent	Mme TROTABAS C	Présente
M DENIZE G	Présent	Mme MARTY J	Présente	M TROUVÉ F	Présent
Mme DI BERNARDO MR	Présente	Mme PAOLASSO F	Absente excusée- Donne pouvoir à P.GELDES	MME VINIT L	Présente

Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose DI BRNARDO**N°2026-15-04-03****Objet de la****Délibération : CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES DES ÉLUS MEMBRES**

Monsieur le Maire, rappelle que l'article L. 2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Ces instances sont convoquées par le maire, qui en est président de droit, dans les huit jours suivant leur constitution ou à plus bref délai à la demande de la majorité des membres qui les composent.

Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

La création des commissions suivantes sont proposées :

- Finances
- Aménagement du territoire - Urbanisme
- Education- Petite enfance
- Communication
- Cadre de vie – Environnement
- Jeunesse et Sport
- Animation – Culture – Patrimoine

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402426-20260415-D2026150403

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la création des commissions proposées ci-dessus,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,



Serge FAUDRIN



DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVESEANCE ORDINAIRE DU 15/04/2026Membres du
Conseil : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 7
Absents : 8Date de
Convocation :
09/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

M BARBIÉ B	Absent excusé- Donne pouvoir à S.FAUDRIN	M FAUDRIN S	Présent	M PERPETE C	Présent
Mme BARBIÉ M	Absente excusée- Donne pouvoir à C.TROTABAS	M GELDES P	Présent	Mme PINEAU B	Absente
M BERNABEU D	Absent excusé- Donne pouvoir à S.THURIN	M GIRARD G	Présent	Mme ROCHE C	Absente excusée- Donne pouvoir à MR DI BERNARDO
Mme BODJI S	Présente	Mme GOMEZ C	Absente excusée- A donné pouvoir à B. GONDRAN	M SARROBERT B	Présent
M BOREL T	Présent	M GONDRAN B	Présent	M TENSA H	Présent
Mme CHEVREL L	Absente excusée- Donne pouvoir à C.PERPETE	Mme GUIGUET L	Présente	Mme THURIN S	Présente
M DELETTE D	Présent	M HERMAN JL	Présent	Mme TROTABAS C	Présente
M DENIZE G	Présent	Mme MARTY J	Présente	M TROUVÉ F	Présent
Mme DI BERNARDO MR	Présente	Mme PAOLASSO F	Absente excusée- Donne pouvoir à P.GELDES	MME VINIT L	Présente

Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose DI BERNARDO

N°2026-15-04-04

Objet de la

Délibération : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE
(MAPA)

La commune constitue en début de mandat, une commission d'appel d'offres (CAO) à caractère permanent qui est compétente pour l'ensemble des marchés publics. L'objet de cette commission, conformément aux termes de l'article L.1414-2 du CGCT, est de choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxes prise individuellement est supérieure aux seuils européens figurant dans l'annexe 2 du code de la commande publique (CCP). La CAO procède à l'ouverture des plis, l'analyse des offres et leur classement.

En formation MAPA, la commission est chargée d'assister le pouvoir adjudicateur dans l'analyse des candidatures et des offres, dans le cadre des marchés à procédure adaptée. Elle intervient uniquement au stade de l'analyse des offres. Elle émet un avis consultatif et le pouvoir adjudicateur reste compétent pour attribuer le marché.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission est composée :

- Le pouvoir adjudicateur qui sera le Président de la CAO (Le Maire ou un adjoint ayant reçu délégation pour signer le marché)
- Cinq membres de l'assemblée délibérante élus par elle à la représentation proportionnelle au plus fort reste et, cinq membres suppléants.

Monsieur le Maire fait un appel à candidatures.

REÇU EN PREFECTURE

1e 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402426-20260415-D2026150404

Les candidatures des membres titulaires sont Mme DI BERNARDO Marie-Rose et, MM BARBIÉ Bernard, BOREL Thierry, GONDRAN Bruno, HERMAN Jean-Luc.

Les candidatures des membres suppléants sont Mmes THURIN Sandrine, VINIT Leïla, MM DENIZE Grégory, GELDES Pedro, PERPETE Charlie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, procède à l'élection des membres suivants :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
DI BERNARDO Marie-Rose	THURIN Sandrine
BARBIÉ Bernard	DENIZE Grégory
BOREL Thierry	HERMAN Jean-Luc
GONDRAN Bruno	PERPETE Charlie
GELDES Pedro	VINIT Leïla

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

Serge FAUDRIN

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE****SEANCE ORDINAIRE DU 15/04/2026****Membres du
Conseil : 27****Présents : 19****Pouvoirs : 7****Absents : 8****Date de
Convocation :
09/04/2026**

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

M BARBIÉ B	Absent excusé- Donne pouvoir à S.FAUDRIN	M FAUDRIN S	Présent	M PERPETE C	Présent
Mme BARBIÉ M	Absente excusée- Donne pouvoir à C.TROTABAS	M GELDES P	Présent	Mme PINEAU B	Absente
M BERNABEU D	Absent excusé- Donne pouvoir à S.THURIN	M GIRARD G	Présent	Mme ROCHE C	Absente excusée- Donne pouvoir à MR DI BERNARDO
Mme BODJI S	Présente	Mme GOMEZ C	Absente excusée- A donné pouvoir à B. GONDRAH	M SARROBERT B	Présent
M BOREL T	Présent	M GONDRAH B	Présent	M TENSA H	Présent
Mme CHEVREL L	Absente excusée- Donne pouvoir à C.PERPETE	Mme GUIGUET L	Présente	Mme THURIN S	Présente
M DELETTE D	Présent	M HERMAN JL	Présent	Mme TROTABAS C	Présente
M DENIZE G	Présent	Mme MARTY J	Présente	M TROUVÉ F	Présent
Mme DI BERNARDO MR	Présente	Mme PAOLASSO F	Absente excusée- Donne pouvoir à P.GELDES	MME VINIT L	Présente

Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose DI BERNARDO**N°2026-15-04-05****Objet de la****Délibération : COMMISSION ÉLECTORALE**

Pour les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges en 2026, la commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux, dont trois conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges (à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscriptions sur la liste électorale).

Les deux autres conseillers municipaux membres de la commission sont différents selon le nombre de listes qui ont obtenu des sièges au conseil municipal.

Si deux listes ont obtenu des sièges lors des élections municipales de 2026, les membres de la commission sont deux conseillers municipaux appartenant à la 2^{de} liste pris dans l'ordre du tableau parmi les conseillers prêts à participer aux travaux de la commission ».

La commission de contrôle est compétente pour contrôler la régularité de la liste électorale, elle doit se réunir une fois par an (article 19 du Code électoral) et, l'année d'un scrutin elle doit être organisée entre le vingt-quatrième et le vingt-et-unième jour avant ce dernier.

Monsieur Le Maire fait appel à candidatures.

Les candidats sont Mme ROCHE Caroline, MM DELETTE Dominique, HERMAN Jean-Luc, BOREL Thierry, GIRARD Gaëtan.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402426-20260415-D2026150405

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **DESIGNE** les membres ci-dessous pour siéger au sein de la commission électorale.

Membres Titulaires
ROCHE Caroline
DELETTE Dominique
HERMAN Jean-Luc
BOREL Thierry
GIRARD Gaëtan

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

Serge FAUDRIN

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE****SEANCE ORDINAIRE DU 15/04/2026**Membres du
Conseil : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Absents : 8

Date de
Convocation :
09/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

M BARBIÉ B	Absent excusé- Donne pouvoir à S.FAUDRIN	M FAUDRIN S	Présent	M PERPETE C	Présent
Mme BARBIÉ M	Absente excusée- Donne pouvoir à C.TROTABAS	M GELDES P	Présent	Mme PINEAU B	Absente
M BERNABEU D	Absent excusé- Donne pouvoir à S.THURIN	M GIRARD G	Présent	Mme ROCHE C	Absente excusée- Donne pouvoir à MR DI BERNARDO
Mme BODJI S	Présente	Mme GOMEZ C	Absente excusée- A donné pouvoir à B. GONDRAN	M SARROBERT B	Présent
M BOREL T	Présent	M GONDRAN B	Présent	M TENSA H	Présent
Mme CHEVREL L	Absente excusée- Donne pouvoir à C.PERPETE	Mme GUIGUET L	Présente	Mme THURIN S	Présente
M DELETTE D	Présent	M HERMAN JL	Présent	Mme TROTABAS C	Présente
M DENIZE G	Présent	Mme MARTY J	Présente	M TROUVÉ F	Présent
Mme DI BERNARDO MR	Présente	Mme PAOLASSO F	Absente excusée- Donne pouvoir à P.GELDES	MME VINIT L	Présente

Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose DI BERNARDO

N°2026-15-04-06

Objet de la

Délibération : **CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIAL – COMPOSITION DU BUREAU**

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal doit fixer le nombre d'administrateur du CCAS. Pour mémoire, par délibération en date du 16 avril 2014, le nombre d'administrateurs au sein du CCAS a été fixé à six, répartis comme suit.

- Le Maire : Président de droit du Conseil d'Administration,
- Six membres élus au sein du conseil municipal
- Six membres nommés par le Maire dans les conditions fixées à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des familles, parmi les associations.

Monsieur le Maire indique que le CCAS souhaite modifier le règlement intérieur et élargir à sept le nombre de membres élus siégeant sein du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **FIXE** à sept le nombre de membres élus au sein du conseil d'administration et les membres nommés le sont en nombre égal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Pour copie conforme

Le Maire,
Serge FAUDRIN

REÇU EN PREFECTURE

le 13/05/2026

Application agréée E-legalite.com

06_DE-1114-2114 02426-2126#517-020301514 06

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE**

SEANCE ORDINAIRE DU 15/04/2026

Membres du
Conseil : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Absents : 8

Date de
Convocation :
09/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

M BARBIÉ B	Absent excusé- Donne pouvoir à S.FAUDRIN	M FAUDRIN S	Présent	M PERPETE C	Présent
Mme BARBIÉ M	Absente excusée- Donne pouvoir à C.TROTABAS	M GELDES P	Présent	Mme PINEAU B	Absente
M BERNABEU D	Absent excusé- Donne pouvoir à S.THURIN	M GIRARD G	Présent	Mme ROCHE C	Absente excusée- Donne pouvoir à MR DI BERNARDO
Mme BODJI S	Présente	Mme GOMEZ C	Absente excusée- A donné pouvoir à B. GONDRAN	M SARROBERT B	Présent
M BOREL T	Présent	M GONDRAN B	Présent	M TENSA H	Présent
Mme CHEVREL L	Absente excusée- Donne pouvoir à C.PERPETE	Mme GUIGUET L	Présente	Mme THURIN S	Présente
M DELETTE D	Présent	M HERMAN JL	Présent	Mme TROTABAS C	Présente
M DENIZE G	Présent	Mme MARTY J	Présente	M TROUVÉ F	Présent
Mme DI BERNARDO MR	Présente	Mme PAOLASSO F	Absente excusée- Donne pouvoir à P.GELDES	MME VINIT L	Présente

Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose DI BERNARDO

N°2026-15-04-06-2

Objet de la

Délibération : **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

Monsieur Le Maire précise que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués de la commune au sein des organismes ou instances suivantes :

Monsieur Le Maire fait appel à candidatures pour élire les délégués représentant la commune au sein des organismes ci-dessous.

Syndicat Intercommunal de la fourrière de VALLONGUES : un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Sont candidats Mme ROCHE Caroline en qualité de déléguée titulaire et M HERMAN Jean-Luc en qualité de suppléant.

Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale – CASIC : deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Sont candidats Mme VINIT Leïla et Mme DI BERNARDO Marie-Rose en qualité de titulaires et M DENIZE Grégory en qualité de suppléant.

Centre Communal d'Action Sociale – CCAS :

- **Election des membres du Conseil d'administration**

Monsieur le Maire propose la seule liste candidate :

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402426-20260511-D2026150406

- Mme GOMEZ Christine
- Mme MARTY Josiane
- Mme ROCHE Caroline
- M SARROBERT Bruno
- M TENSA Hervé
- Mme VINIT Leïla
- M GIRARD Gaëtan

La liste candidate a obtenu 26 voix.

Sont nommés par Monsieur Le Maire au sein du Conseil d'Administration :

- Mme COURSIN FEUILLET Danielle
- M DELVALLE Jean-Louis
- M DUTTO Guillaume
- Mme KERJEAN Jackie
- Mme PELTIER Christine
- M REY Jean-Loup
- Mme SANGUIGNI Margot

Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) : un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Sont candidats M SARROBERT Bruno en qualité de titulaire et M HERMAN Jean-Luc, en qualité de suppléant.

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) : un titulaire et un suppléant

Sont candidats M TROUVÉ Fabrice en qualité de titulaire et M BARBIÉ Bernard, en qualité de suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, procède à l'élection des délégués suivants de la commune :

REÇU EN PREFECTURE

le 13/05/2026

Application agréée E-égalité.com

93_DE-1104-210402426-20260511-0202615110406

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Fourrière de Vallongues		
	ROCHE Caroline	HERMAN Jean-Luc
CASIC		
	DI BERNARDO Marie-Rose VINIT Leïla	DENIZE Grégory
CCAS		
	GOMEZ Christine MARTY Josiane ROCHE Caroline SARROBERT Bruno TENZA Hervé VINIT Leïla GIRARD Gaëtan	COURSIN FEUILLET Danielle DELVALLE Jean-Louis DUTTO Guillaume KERJEAN Jackie PELTIER Christine REY Jean-Loup SANGUIGNI Margot
PNRL		
	SARROBERT Bruno	HERMAN Jean-Luc
SMAVD		
	TROUVÉ Fabrice	BARBIÉ Bernard

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

Serge FAUDRIN

REÇU EN PREFECTURE

le 13/05/2026

Application agréée f.legalite.com

99_DE-004-2104-02426-2026-0511-02026150406

DÉLIBÉRATIONS
REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 15/04/2026

Membres du
Conseil : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Absents : 8

Date de
Convocation :
09/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

M BARBIÉ B	Absent excusé- Donne pouvoir à S.FAUDRIN	M FAUDRIN S	Présent	M PERPETE C	Présent
Mme BARBIÉ M	Absente excusée- Donne pouvoir à C.TROTABAS	M GELDES P	Présent	Mme PINEAU B	Absente
M BERNABEU D	Absent excusé- Donne pouvoir à S.THURIN	M GIRARD G	Présent	Mme ROCHE C	Absente excusée- Donne pouvoir à MR DI BERNARDO
Mme BODJI S	Présente	Mme GOMEZ C	Absente excusée- A donné pouvoir à B. GONDRAN	M SARROBERT B	Présent
M BOREL T	Présent	M GONDRAN B	Présent	M TENSA H	Présent
Mme CHEVREL L	Absente excusée- Donne pouvoir à C.PERPETE	Mme GUIGUET L	Présente	Mme THURIN S	Présente
M DELETTE D	Présent	M HERMAN JL	Présent	Mme TROTABAS C	Présente
M DENIZE G	Présent	Mme MARTY J	Présente	M TROUVÉ F	Présent
Mme DI BERNARDO MR	Présente	Mme PAOLASSO F	Absente excusée- Donne pouvoir à P.GELDES	MME VINIT L	Présente

Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose DI BERNARDO

N°2026-15-04-07

Objet de la

Délibération : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE/SDE 04 AU
COLLÈGE DU BASSIN MANOSQUIN

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le territoire d'énergie exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) sur l'ensemble du territoire départemental et accompagne les communes dans les domaines de la mobilité électrique et de la transition énergétique.

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, les communes des Alpes de Haute Provence doivent, en tant qu'adhérente au syndicat, procéder au renouvellement des délégués représentants leur commune et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical.

Vu, l'article L5212-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que chaque commune membre du syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence est représentée dans le comité par deux délégués titulaires ;

Vu, les articles L5212-7-1 et L5212-8 du CGCT qui stipulent que le nombre des sièges du comité syndical ou leur répartition entre les communes membres peuvent être modifiés et que les délégués désignés par les conseils municipaux des communes membres peuvent constituer un collège pour l'élection de leurs représentants au comité ;

Vu, l'article 6 des statuts du Territoire d'Energie/SDE04 des Alpes de Haute Provence (TE/SDE 04) modifiés par l'Arrêté Préfectoral n° 2025-335-003 du 1^{er} décembre 2025, qui précise le nombre de représentants titulaires et suppléant(s) à désigner selon la population municipale ;

habitants : 2 titulaires, 1 suppléant

- **De 500 à 2 000 habitants : 3 titulaires, 2 suppléants**
- **De 2 000 à 10 000 habitants : 4 titulaires, 3 suppléants**
- **Plus de 10 000 habitants : 5 titulaires, 4 suppléants**

Considérant, qu'il convient de désigner quatre délégués titulaires et trois suppléants afin de représenter la commune ;

Considérant, que le choix du conseil municipal peut porter **uniquement sur l'un de ses membres**,

Considérant, que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L5211-8 du CGCT, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue après 2 tours ;

Considérant, que ces délégués seront réunis au sein du Collège électoral du BASSIN MANOSQUIN et qu'ils désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger **au Comité Syndical du TE/SDE 04**.

Il est procédé à l'élection des délégués :

Monsieur Le Maire fait appel à candidatures

Titulaire N°1

- *Monsieur BOREL Thierry*

Résultat du scrutin : 26

Nombre de votants : 26

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Titulaire N°2

- *M. GONDRAN Bruno*

Résultat du scrutin : 26

Nombre de votants : 26

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Titulaire N°3

- *M. TENSA Hervé*

Résultat du scrutin : 26

Nombre de votants : 26

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Titulaire N°4

- *M. TROUVÉ Fabrice*

Résultat du scrutin : 26

DÉLIBÉRATIONS

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suppléant N°1

M. BERNABEU Damien

Résultat du scrutin : 26

Nombre de votants : 26

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suppléant N°2

M. BARBIÉ Bernard

Résultat du scrutin : 26

Nombre de votants : 26

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Suppléant N°3

Mme PAOLASSO Françoise

Résultat du scrutin : 26

Nombre de votants : 26

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Considérant, les résultats du scrutin ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

Le conseil municipal,

Proclame les délégués titulaires et suppléants élus pour représenter la commune et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical du TE-SDE04 :

Titulaires :

M. BOREL Thierry

M. GONDRAN Bruno

M. TENSA Hervé

M. TROUVÉ Fabrice

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Suppléants :

- M. BERNABEU Damien

- M. BARBIÉ Bernard

- Mme PAOLASSO Françoise

Pour copie conforme

Le Maire,

Serge FAUDRIN



REÇU EN PREFECTURE

le 04/05/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-210402426-20260415-02026150407

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 15/04/2026

Membres du
Conseil : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 7
Absents : 9

Date de
Convocation :
09/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

M BARBIÉ B	Absent excusé- Donne pouvoir à S.FAUDRIN	M FAUDRIN S	Présent	M PERPETE C	Présent
Mme BARBIÉ M	Absente excusée- Donne pouvoir à C.TROTABAS	M GELDES P	Présent	Mme PINEAU B	Absente
M BERNABEU D	Absent excusé- Donne pouvoir à S.THURIN	M GIRARD G	Présent	Mme ROCHE C	Absente excusée- Donne pouvoir à MR DI BERNARDO
Mme BODJI S	Présente	Mme GOMEZ C	Absente excusée- A donné pouvoir à B. GONDRAN	M SARROBERT B	Présent
M BOREL T	Présent	M GONDRAN B	Présent	M TENSA H	Présent
Mme CHEVREL L	Absente excusée- Donne pouvoir à C.PERPETE	Mme GUIGUET L	Présente	Mme THURIN S	Présente
M DELETTE D	Présent	M HERMAN JL	Présent	Mme TROTABAS C	Présente
M DENIZE G	Présent	Mme MARTY J	Présente	M TROUVÉ F	Présent
Mme DI BERNARDO MR	Présente	Mme PAOLASSO F	Absente excusée- Donne pouvoir à P.GELDES	MME VINIT L	Présente

Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose DI BERNARDO

N°2026-15-04-08

Objet de la

Délibération : **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE**

Monsieur Le Maire précise que le conseil municipal doit procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des instances suivantes :

Monsieur Le Maire fait appel à candidatures pour désigner les délégués représentant la commune aux instances suivantes :

Assemblée de propriétaires de l'association syndicale du Canal de Manosque : un délégué titulaire et, un délégué suppléant

Monsieur DENIZE Grégory est candidat en qualité de titulaire et monsieur HERMAN Jean-Luc en qualité de suppléant

Comité des Fêtes : Cette désignation est différée et sera reportée lors d'un prochain conseil municipal.

Conseil d'administration de la Mission Locale : un représentant de la commune titulaire et un suppléant.

Est candidate Mme Leïla VINIT en qualité de titulaire et M DENIZE Grégory, en qualité de suppléant.

Comité National d'Action Sociale (CNAS) : un représentant élu et un représentant agent

Sont candidates Mesdames Caroline ROCHE en qualité de représentant élu et Jacqueline CLEMENT, en qualité de représentant agent.

Correspondant défense : Monsieur TROUVÉ Fabrice est candidat.

COPIL NATURA 2000 : Monsieur SARROBERT Bruno est candidat.

Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : un délégué titulaire et, un délégué suppléant

Sont candidates Mmes THURIN Sandrine en qualité de titulaire et, VINIT Leïla en qualité de suppléante.

Ingénierie et Territoire 04 (Le Département04) : un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Sont candidats Messieurs BOREL Thierry en qualité de titulaire et BARBIÉ Bernard, en qualité de suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les délégués candidats pour représenter la commune auprès des instances visées ci-dessus.

ASCM	Membre titulaire	Membre suppléant
	DENIZE Grégory	HERMAN Jean-Luc
Mission Locale	Membres titulaire	Membre suppléant
	VINIT Leïla	DENIZE Grégory
CNAS	Représentant élu	Représentant agent
	ROCHE Caroline	CLÉMENT Jacqueline
CORRESPONDANT DÉFENSE	Représentant	
	TROUVÉ Fabrice	
NATURA 2000	Représentant	
	SARROBERT Bruno	
CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)	Membre titulaire	Membre suppléant
	THURIN Sandrine	VINIT Leïla
IT 04	Membre titulaire	Membre suppléant
	BOREL Thierry	BARBIÉ Bernard

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

Serge FAUDRIN

DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE

SEANCE ORDINAIRE DU 15/04/2026

Membres du
Conseil : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 7
Absents : 8

Date de
Convocation :
09/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

M BARBIÉ B	Absent excusé- Donne pouvoir à S.FAUDRIN	M FAUDRIN S	Présent	M PERPETE C	Présent
Mme BARBIÉ M	Absente excusée- Donne pouvoir à C.TROTABAS	M GELDES P	Présent	Mme PINEAU B	Absente
M BERNABEU D	Absent excusé- Donne pouvoir à S.THURIN	M GIRARD G	Présent	Mme ROCHE C	Absente excusée- Donne pouvoir à MR DI BERNARDO
Mme BODJI S	Présente	Mme GOMEZ C	Absente excusée- A donné pouvoir à B. GONDRAN	M SARROBERT B	Présent
M BOREL T	Présent	M GONDRAN B	Présent	M TENSA H	Présent
Mme CHEVREL L	Absente excusée- Donne pouvoir à C.PERPETE	Mme GUIGUET L	Présente	Mme THURIN S	Présente
M DELETTE D	Présent	M HERMAN JL	Présent	Mme TROTABAS C	Présente
M DENIZE G	Présent	Mme MARTY J	Présente	M TROUVÉ F	Présent
Mme DI BERNARDO MR	Présente	Mme PAOLASSO F	Absente excusée- Donne pouvoir à P.GELDES	MME VINIT L	Présente

Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose DI BERNARDO

N°2026-15-04-09

Objet de la

Délibération : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Monsieur Le Maire rappelle la date du 10 décembre 2026, pour laquelle se dérouleront les élections professionnelles.

Il est rappelé la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 32-1, 33 et 33-1, ainsi que le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 64 agents dont 49 femmes et 15 hommes :

soit 77 % femmes

soit 23 % hommes

Considérant que la consultation des organisations syndicales est en cours et doit-être engagée dans les six mois précédant la date du scrutin.

Monsieur le Maire rappelle que suite aux élections municipales, le collège employeur siégeant au sein du CST doit être renouvelé. Le CST est présidé par Monsieur Le Maire, M Serge FAUDRIN.

Sont proposés en qualité de membres titulaires, MM BOREL Thierry, DELETTE Dominique, GONDRAN Bruno, HERMAN Jean-Luc, et Mme THURIN Sandrine, et en qualité de membres suppléants, MM GELDES Pedro, GIRARD Gaëtan, PERPETE Charlie, TENSA Hervé, Mme ROCHE Caroline.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **CRÉE** le Comité Social Territorial (CST) local commun avec le Centre Communal d'Action Social (CCAS)
- **FIXE** à cinq le nombre de représentants du personnel titulaire au sein du Comité Social Territorial (CST)
- **FIXE** à cinq le nombre de représentants de la collectivité au sein du CST local.
- **PRECISE** que conformément à la proportion d'hommes et de femmes au sein de la collectivité, les représentants du collège employé au sein du CST pourront être répartis comme suit, 1 homme / 4 femmes ou 2 hommes / 3 femmes.
- **DESIGNE** les délégués listés ci-dessous au sein du Comité Social Territorial

Comité Social Territorial	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	BOREL Thierry DELETTE Dominique GONDRAN Bruno HERMAN Jean-Luc THURIN Sandrine	GELDES Pedro GIRARD Gaëtan PERPETE Charlie TENZA Hervé ROCHE Caroline

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Serge FAUDRIN", is written over a horizontal line.

Serge FAUDRIN